



Délibération

du Bureau syndical Séance du 28 mars 2025 Mise en valeur d'un transformateur à Ploudaniel

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 08
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 10

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Thomas FEREC
- Roger TALARMAIN (Plouguin) reçu pouvoir de François HAMON

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Marie-José TOULLEC
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de MORLAIX : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Est élu secrétaire de séance : Roger TALARMAIN

□ □ □ □

Mise en valeur d'un transformateur à Ploudaniel **Délibération B2025-06**

La commune de Ploudaniel a sollicité le SDEF et ENEDIS pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité. Les travaux et le financement sont assurés par la commune.

Dans le cadre d'un partenariat, ENEDIS et le SDEF apporte chacun un soutien financier de 400 €.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par une convention tripartite commune/ENEDIS/SDEF.

Jean-Yves QUERE se retire de la salle avant mise aux voix.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention tripartites,
- décide le versement de 400 € pour l'embellissement du poste, imputé à l'article comptable 65734,
- autorise le président à signer ladite convention.

Le 25 avril 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Roger TALARMAIN

